

Magog, le 20 janvier 2005

Madame Danielle Dallaire
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Télécopieur : (418) 643-9474
Courriel : orford@bape.gouv.qc.ca

Objet : Appui à un échange de terrains au parc national du Mont-Orford

Madame,

Je suis une résidente de Magog. Ma famille et moi pratiquons le ski alpin au Mont-Orford depuis plusieurs années. Nous sommes également des utilisateurs des installations du Parc national du Mont-Orford et nous trouvons privilégiés de pouvoir profiter d'un milieu naturel de cette qualité à proximité de notre lieu de vie.

Depuis quelque temps, nous suivons avec attention le débat concernant un échange de terrains qui toucherait le parc national du Mont-Orford. Après avoir pris connaissance de différents documents disponibles sur le projet qui est en jeu et lu avec intérêts les différents reportages dans les journaux , nous souhaitons faire part de notre position au bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Dans un premier temps, nous aimons beaucoup la région touristique de Memphrémagog et souhaitons qu'elle continue à se développer. Le tourisme y est pour beaucoup dans la qualité des services et des installations qu'on y trouve. Nous croyons qu'un projet tel que présenté par le promoteur sera une excellente opportunité pour la région, tant au point de vue touristique qu'économique.

Nous apprécions également beaucoup pratiquer le ski alpin à Orford. Comme nous ne sommes pas en mesure de juger de la rentabilité d'un tel projet, nous avons confiance que le gouvernement a fait ses devoirs et nous nous en remettons à lui pour juger de l'essor qu'il apportera au ski alpin et qu'il assurera sa survie dans la région.

Enfin, concernant l'échange de terrains. Il est clair que le gouvernement doit négocier avec le promoteurs de manière à échanger des terrains qui assureront l'intégrité du parc, conserverons sa biodiversité et même pourquoi pas amélioreront sa qualité en ajoutant des terrains d'une plus grande valeur écologique.

Donc, en toute considération, nous sommes en faveur d'un échange de terrains avec le promoteur du projet en autant que celui-ci soit encadré par une entité compétente et que le promoteur donne

des garanties que ce développement sera réalisé avec une approche environnementale responsable qui privilégie le développement durable.

Recevez, Madame, nos salutations distinguées

Jo-Anne Duquette et al